Les gymnastes français à Prague

Les gymnastes français, auxquels le conseil municipal de Paris a voté un dégrèvement de 4,000 francs, sont partis hier soir pour Prague.

La délégation française est conduite par M. Sanahouz, avec M. Georges Paillot, ancien élève de l'école de Joinville, comme moniteur des exercices. Elle se compose de dix-huit personnes.

Nos compatriotes, en faisant ce voyage répondent à l'invitation de la grande association patriotique tchèque des Sokols, qui en toute occasion, manifeste sa sympathie pour notre pays.

La délégation étant partie *via* Bâle et Mulhouse, on est sans inquiétude sur l'attitude des autorités allemandes d'Alsace-Lorraine, qui interdirent le passage en 1889 aux Sokols se dirigeant sur Paris.

La marche des trains

En ce moment où, par suite d'une déplorable catastrophe, les chemins de fer sont à l'ordre du jour, voici quelques chiffres intéressants sur la marche des trains :

En France, la vitesse moyenne est de 65 à 80 kilomètres ; la vitesse maxima, de 120 kilomètres.

En Angleterre : moyenne, 71 à 85 ; maximum, 125.

En Belgique : moyenne, 78 ; maximum, 100.

En Hollande : moyenne, 72 ; maximum, 90.

En Allemagne : moyenne, 69 ; maximum, 85.

En Autriche, Hongrie et Bosnie : moyenne, 69 ; maximum, 65.

En Italie : moyenne, 70 ; maximum, 80.

En Amérique : moyenne, 66 ; maximum, illimité.

Le Mouvement gréviste

A ROUBAIX

Les Rentreurs

Lors de l'entrevue entre les délégués rentreurs et les délégués patrons, ces derniers avaient déclaré qu'ils ne pouvaient trancher la question et qu'il fallait que les ouvriers rentreurs allent trouver chacun leur patron.

Jeudi soir les rentreurs ont tenu une réunion en leur local habituel et ils ont décidé que chaque fabricant nommerait deux ou trois délégués, suivant l'importance de l'établissement pour exposer la situation au patron.

Vendredi matin, les délégués se sont rendus chacun chez leur patron et ils ont déclaré qu'ils maintenaient toujours le prix du tarif mais qu'ils acceptaient la journée de travail de 10 heures.

Nous ne savons pas quel sera le résultat de cette démarche, mais nous craignons fort qu'il aura été négatif pour les rentreurs, car nous savons que les patrons ont décidé de ne faire aucune concession. On dit même, mais nous le répétons sous toutes réserves, qu'ils auraient déclaré depuis longtemps que le jour où le grève aurait cessé, ils n'auraient repris pour compléter leur personnel actuel, que les rentreurs qu'ils auraient triés selon leur volonté.

Il faut donc attendre l'issue de nos entrevues pour être fixé.

Néanmoins on nous dit que M. Julien Logache, fabricant rue Pellart, aurait accepté le nouveau tarif et la mise en vigueur de la loi de dix heures.

D'un autre côté la chambre syndicale des rentreurs nous communique l'avis suivant :

« La Chambre syndicale des ouvriers rentreurs, portée à la connaissance des patrons, ainsi qu'à celle du public, que le travail qu'elle a fait tout son possible pour trouver une entente.

« Après deux tentatives de conciliation, qui ont eu lieu à la mairie, les patrons ont demandé à traiter directement avec leurs ouvriers respectifs ; les rentreurs ont cru devoir accepter voir ne pas assumer la responsabilité de ce qui pourrait en survenir par la suite.

« Maintenant que les rentreurs sont bien renseignés sur l'opinion des patrons, qu'ils voient très bien qu'on traite de syndicat le syndicat (ce qu'est un progrès) ils remercient les patrons d'avoir été très courtois envers les rentreurs et les informent qu'ils sont plus décidés que jamais à soutenir énergiquement leur légère augmentation.

« Ils approuvent eux-mêmes que nous avons raison, que qu'ils ne leur coûte beaucoup plus cher, vous voyez qu'ils y mettent toute leur mauvaise volonté.

On nous a reproché souvent, de leur avoir mis le couteau sur la gorge, maintenant que nous avons pansé la blessure, nous allons continuer notre grève pacifiquement jusqu'à ce qu'on ait obtenu satisfaction.

Nous prions les gens plus ou moins intéressés de ne plus écrire des lettres dans les journaux afin de ne pas être obligé d'y répondre. N'entrave pas notre lutte comme ça s'est déjà fait. Soyez persuadés que les rentreurs ne reprendront plus l'ouvrage avant d'avoir obtenu gain de cause.

C'est cet dit pour répondre aux commentaires qui pourraient être publiés dans les journaux.

Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée générale de ce jour.

Vendredi 26 juin à 6 heures du soir.

La commission des rentreurs.

A PARIS

LES BOULANGERS

Les Délégués à la Préfecture de Police

Paris, 26 juin. — Cet matin, une délégation de la chambre syndicale des garçons boulangers a fait auprès du préfet de police une démarche pour obtenir la mise en liberté des inculpés ; ainsi qu'hier, ils ont essuyé un refus que le préfet a basé sur les instructions reçues du ministre de l'intérieur.

Les mesures prises par la préfecture, en vue de toute éventualité, sont des plus sévères.

Les bureaux de placement sont fermés et leurs accords gardés par de nombreux agents de police.

Les grévistes arrêtés, après un interrogatoire sommaire, sont envoyés immédiatement au Dépôt.

Certains patrons boulangers avaient demandé à l'autorité militaire de mettre à leur disposition des soldats qu'ils auraient employés en cas de besoin ; il leur a été répondu négativement, les magasins de la manutention employant des ouvriers boulangers à fabriquer d'énormes quantités de pain, en prévision d'une prolongation de la grève ; tous les fours de campagne sont prêts à être utilisés.

Réunion à la Bourse du Travail

Paris, 26 juin. — Les boulangers ont tenu une réunion à 2 h. à la Bourse du travail ; tous en manches de chemises discutaient avec animation, avant l'ouverture de la séance, se reprochant mutuellement d'avoir travaillé la nuit dernière.

Le secrétaire du syndicat des boulangers viennois est nommé président et dit qu'il faut prendre des décisions énergiques.

Un délégué donne lecture de la correspondance ; deux maisons rue d'Allemagne n'ont pas eu de pain ; six boulangers du 17e arrondissement se sont trouvés dans le même cas ; deux patrons ont menacé de leur revolver les boulangers qui voulaient débaucher leurs ouvriers.

Un délégué de la commission des boulangers annonce qu'elle a renoncé à l'idée de faire placarder des affiches invitant les boulangers à cesser le travail, parce que ces affiches seraient certainement lacérées ; un autre dit qu'il ne faut pas se décourager, qu'il connaît bien la corporat on de la boulangerie et que la grève qui n'a été faite que dans quelques maisons va rapidement se propager et devenir générale.

L'auditoire écoute assez inattentivement toutes ces discussions, qui intéressent plus, comme les jours précédents, les cris de « Vivela grève. »

M. Bouley se vante d'avoir empêché 21 boulangers de travailler et fait fermer 4 maisons de plus de dix boutiques. Il se propose de recommencer cette nuit et invite les boulangers à le suivre.

Une société coopérative Belleville-Ménilmontant demande pour ses ouvriers la permission de travailler. Cette permission est refusée à une forte majorité et aux cris de Vive la grève.

M. Lozes, président du syndicat des bouchers, recommence son discours d'hier et termine, après avoir lu quelques extraits de journaux, en ces termes :

« Nous sommes convoqués ce soir au Cirque d'Hiver par la boucherie en gros des abattoirs et industriels des ouvriers des entrailles. Il en sortira de cette réunion une protestation contre, elle que l'abattoir ne tuera pas demain. Plus de viande ! Plus de pain ! Cette déclaration est accueillie par un tonnerre d'applaudissements.

Enfin l'ordre du jour suivant est voté :

« Les citoyens présents au nombre de 1500 à la Bourse du travail le 26 juin, considérant qu'un certain nombre de nos camarades nous affirment qu'ils n'ont pas compris que la grève voté hier dût être immédiate, prennent note de leur bonne volonté et les engagent au nom de la solidarité à faire grève dès ce soir.

Vive la grève générale !

La sortie se fait sans aucun incident. Vers 4 heures 1/2, un incident se produit devant la Bourse du commerce. Une forte détonation jette l'émoi parmi les habitués de la Bourse et les ouvriers qui persistent à rester en face de la Bourse du travail.

Il s'agissait fort heureusement d'un mauvais plaisant qui avait fait partir un fort pétard semblable à ceux dont se servent les enfants.

L'Approvisionnement

Paris, 26 juin. — La préfecture de police a dû se préoccuper de savoir si les boulangeries seraient en état de fournir à leurs clients la quantité de pain qu'elles leur livrent d'ordinaire ; dans cette intent on elle a fait cette nuit une enquête et appris que, sur un million de kilogrammes consommés chaque jour par la population parisienne, il ne manquerait ce matin, d'après les prévisions, les plus pessimistes, que 47,000 kilogrammes environ.

Elle a aussitôt transmis ce chiffre à la préfecture de la Seine qui est chargée d'approvisionner Paris de pain ; celle-ci avait, d'autre part, convoqué dans la soirée d'hier tous les maires des vingt arrondissements de Paris pour les informer que dès ce matin une certaine quantité de pain serait mise à la disposition de chacun d'eux, proportionnellement aux besoins ; les boulangers n'auraient qu'à indiquer à la mairie de l'arrondissement le nombre de kilos de pains qu'il leur fallait ; des arrangements ont donc été pris, dès ce matin, par la ville de Versailles pu ssse en envoyer vingt mille kilos, la ville de Saint-Germain deux mille kilos ; enfin, seulement le service de la manutention militaire du quai de Billy pourra en *fournir pour sa part un contingent de deux* cent mille kilos.

D'autre part, la boulangerie Scipion, dépendant de l'assistance publique, sera également mise à contribution, s'il en est besoin.

En outre, dans les réfléments de la banlieue, des ordres ont été donnés pour que les fours de manœuvres soient tenus prêts à fonctionner ; de plus, si la situation l'exigeait, il serait possible à l'industrie privée de la grande banlieue,

Les vingt mille kilogs de pains fabriqués cette nuit, à Versailles, ont été amenés à Paris, aujourd'hui, par les équipages du train.

Appel à la Grève

Les délégués des quatre groupes de la boulangerie se sont réunis, ce matin, au siège social des Vrands, rue de l'Arbre-Sec, ils ont déclaré que la plupart des boulangers qui assistaient hier au Tivoli-Wauxhall *avaient mal interprété le vote en faveur de la* grève ; ils ont décidé qu'ils feraient apposer cette après-midi, une affiche invitant tous les boulangers à cesser immédiatement le travail.

LES BOUCHERS

Paris, 26 juin. — Si on se montre assez optimiste au sujet de la suite que peut avoir le mouvement de grève des ouvriers boulangers qui s'aperçoivent aujourd'hui qu'ils ont agi avec trop de précipitation et qu'ils ne sont pas soutenus par l'opinion publique, on est en revanche très pessimiste au sujet de la grève des bouchers ; celle-là on la prévoit générale pour lundi prochain.

En effet, une effervescence assez vive a été constatée dans la matinée aux abattoirs de la Villette : Les « tueurs » surtout manifestent hautement leur résolution de faire grève, et un grand nombre d'entre eux ont été recueillies dans un débit de la rue de Flandre *par le délégué Freulin.*

Ce soir, une réunion générale aura lieu à huit heures au cirque d'hiver, et il est à peu près certain que la grève y sera votée à l'unanimité.

Mais la grève des bouchers n'est nullement dirigée contre les bureaux de placement, comme celle des boulangers ; les bouchers qui espèrent entraîner dans le mouvement gréviste les ouvriers charcutiers, réclament une réglementation des heures de travail et la journée ne dépassant pas douze heures, maximum.

LES CHARCUTIERS

Les charcutiers ont tenu ce matin une réunion dans laquelle ils ont, eux aussi, établi nettement leurs revendications.

Ils demandent :

1° La réduction des journées de travail de 18 heures à 14.

2° Augmentation de leur salaire de 25 fr., 20 fr., et 15 fr., par semaine pour les premiers, seconds et troisièmes garçons ;

3° La salubrité des chambres qui leur sont réservées ;

4° Le droit de coucher en ville ;

5° La liberté du dimanche à six heures du soir.

Une autre réunion doit avoir lieu aujourd'hui et une décision sera prise relativement à la grève.

EN BELGIQUE

Niel, 26 juin. — Depuis deux jours, une grève s'est vivement engagée parmi les ouvriers des fabriques du ciment, à la suite d'une diminution de leurs salaires.

La gendarmerie a eu plusieurs collisions avec les grévistes.

Les gendarmes ont dû faire emploi de leurs armes à feu, mais personne n'a été blessé.

Le calme paraît rétabli.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

Dernière Heure

Violence contre un facteur

Nîmes, 26 juin. — Dans la matinée s'est produit un événement singulier. Au moment où le facteur Boudon, présentait un carnet pour faire signer un chargement à M. Faure, négociant, celui-ci se rua sur Boudon, le frappa et le présenta que s'il était là autre dit qu'il ne faut pas se décourager, qu'il connaît bien la corporat on de la boulangerie et que la grève qui n'a été faite que dans quelques maisons va rapidement se propager et devenir générale.

L'auditoire écoute assez inattentivement toutes ces discussions, qui intéressent plus, comme les jours précédents, les cris de : « Vivela grève. »

M. Bouley se vante d'avoir empêché 21 boulangers de travailler et fait fermer 4 maisons de plus de dix boutiques. Il se propose de recommencer cette nuit et invite les boulangers à le suivre.

Une société coopérative Belleville-Ménilmontant demande pour ses ouvriers la permission de travailler. Cette permission est refusée à une forte majorité et aux cris de Vive la grève.

M. Lozes, président du syndicat des bouchers, recommence son discours d'hier et termine, après avoir lu quelques extraits de journaux, en ces termes :

« Nous sommes convoqués ce soir au Cirque d'Hiver par la boucherie en gros des abattoirs et industriels des ouvriers des entrailles. Il en sortira de cette réunion une protestation contre, elle que l'abattoir ne tuera pas demain. Plus de viande ! Plus de pain ! Cette déclaration est accueillie par un tonnerre d'applaudissements.

Enfin l'ordre du jour suivant est voté :

« Les citoyens présents au nombre de 1500 à la Bourse du travail le 26 juin, considérant qu'un certain nombre de nos camarades nous affirment qu'ils n'ont pas compris que la grève voté hier dût être immédiate, prennent note de leur bonne volonté et les engagent au nom de la solidarité à faire grève dès ce soir.

Vive la grève générale !

La sortie se fait sans aucun incident. Vers 4 heures 1/2, un incident se produit devant la Bourse du commerce. Une forte détonation jette l'émoi parmi les habitués de la Bourse et les ouvriers qui persistent à rester en face de la Bourse du travail.

Il s'agissait fort heureusement d'un mauvais plaisant qui avait fait partir un fort pétard semblable à ceux dont se servent les enfants.

L'Approvisionnement

Paris, 26 juin. — La préfecture de police a dû se préoccuper de savoir si les boulangeries seraient en état de fournir à leurs clients la quantité de pain qu'elles leur livrent d'ordinaire ; dans cette intent on elle a fait cette nuit une enquête et appris que, sur un million de kilogrammes consommés chaque jour par la population parisienne, il ne manquerait ce matin, d'après les prévisions, les plus pessimistes, que 47,000 kilogrammes environ.

Elle a aussitôt transmis ce chiffre à la préfecture de la Seine qui est chargée d'approvisionner Paris de pain ; celle-ci avait, d'autre part, convoqué dans la soirée d'hier tous les maires des vingt arrondissements de Paris pour les informer que dès ce matin une certaine quantité de pain serait mise à la disposition de chacun d'eux, proportionnellement aux besoins ; les boulangers n'auraient qu'à indiquer à la mairie de l'arrondissement le nombre de kilos de pains qu'il leur fallait ; des arrangements ont donc été pris, dès ce matin, par la ville de Versailles pu ssse en envoyer vingt mille kilos, la ville de Saint-Germain deux mille kilos ; enfin, seulement le service de la manutention militaire du quai de Billy pourra en *fournir pour sa part un contingent de deux* cent mille kilos.

D'autre part, la boulangerie Scipion, dépendant de l'assistance publique, sera également mise à contribution, s'il en est besoin.

En outre, dans les réfléments de la banlieue, des ordres ont été donnés pour que les fours de manœuvres soient tenus prêts à fonctionner ; de plus, si la situation l'exigeait, il serait possible à l'industrie privée de la grande banlieue.

Les vingt mille kilogs de pains fabriqués cette nuit, à Versailles, ont été amenés à Paris, aujourd'hui, par les équipages du train.

Appel à la Grève

Les délégués des quatre groupes de la boulangerie se sont réunis, ce matin, au siège social des Vrands, rue de l'Arbre-Sec, ils ont déclaré que la plupart des boulangers qui assistaient hier au Tivoli-Wauxhall *avaient mal interprété le vote en faveur de la* grève ; ils ont décidé qu'ils feraient apposer cette après-midi, une affiche invitant tous les boulangers à cesser immédiatement le travail.

LES BOUCHERS

Paris, 26 juin. — Si on se montre assez optimiste au sujet de la suite que peut avoir le mouvement de grève des ouvriers boulangers qui s'aperçoivent aujourd'hui qu'ils ont agi avec trop de précipitation et qu'ils ne sont pas soutenus par l'opinion publique, on est en revanche très pessimiste au sujet de la grève des bouchers ; celle-là on la prévoit générale pour lundi prochain.

En effet, une effervescence assez vive a été constatée dans la matinée aux abattoirs de la Villette : Les « tueurs » surtout manifestent hautement leur résolution de faire grève, et un grand nombre d'entre eux ont été recueillies dans un débit de la rue de Flandre *par le délégué Freulin.*

Ce soir, une réunion générale aura lieu à huit heures au cirque d'hiver, et il est à peu près certain que la grève y sera votée à l'unanimité.

Mais la grève des bouchers n'est nullement dirigée contre les bureaux de placement, comme celle des boulangers ; les bouchers qui espèrent entraîner dans le mouvement gréviste les ouvriers charcutiers, réclament une réglementation des heures de travail et la journée ne dépassant pas douze heures, maximum.

LES CHARCUTIERS

Les charcutiers ont tenu ce matin une réunion dans laquelle ils ont, eux aussi, établi nettement leurs revendications.

Ils demandent :

1° La réduction des journées de travail de 18 heures à 14.

2° Augmentation de leur salaire de 25 fr., 20 fr., et 15 fr., par semaine pour les premiers, seconds et troisièmes garçons ;

3° La salubrité des chambres qui leur sont réservées ;

4° Le droit de coucher en ville ;

5° La liberté du dimanche à six heures du soir.

Une autre réunion doit avoir lieu aujourd'hui et une décision sera prise relativement à la grève.

EN BELGIQUE

Niel, 26 juin. — Depuis deux jours, une grève s'est vivement engagée parmi les ouvriers des fabriques du ciment, à la suite d'une diminution de leurs salaires.

La gendarmerie a eu plusieurs collisions avec les grévistes.

Les gendarmes ont dû faire emploi de leurs armes à feu, mais personne n'a été blessé.

Le calme paraît rétabli.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Les galetés de l'administration. — Savez-vous qu'une pièce de deux francs à l'effigie de Napoléon Ier avait pas cours en France ? Rien n'est pourtant plus vrai.

Vous vous présentez à un bureau de poste et vous donnez une de ces pièces pour payer votre timbre.

— Pas bonne, répond l'employé d'un ton brefs.

Vous reprenez la pièce, la croyant fausse, vous la faites tinter et l'entendant rendre un son argentin vous hasardez une observation.

— Pas bonne, répète l'employé ; les pièces de deux francs à l'effigie de Napoléon Ier sont démonétisées.

Et voilà ! il ne vous reste qu'à rentrer vos quarante sous et à faire un procès-verbal.

Ce n'est pas vraiment extraordinaire et concoit-on cette façon d'appliquer une mesure *administrative ? Que certaines pièces soient* démonétisées, rien de plus naturel ; mais la meilleur moyen de les retirer de la circulation ce serait, il nous semble, de les recevoir dans les caisses de l'Etat.

Il est inadmissible qu'une personne qui possède des pièces françaises de bon aloi ne puisse pas les utiliser.

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin du 25 juin sur la résolution tendant à surseoir à donner l'autorisation de retirer l'Arc de Bruxelles, du 2 juillet 1890, la Déclaration du même jour et le Protocole du 6 février 1891.

On vote pour : MM. Adam, Bergerat, Déjardin-Verkinder, Elie-Ferrard, de Fresneville, Guillain, Herbet, Le Gavrian, Moreau, de Montalembert, Plichon, Renard, des Rotours, Taillandier, Thellier-de Poncheville.

Ont voté *contre* : MM. Baudenod, Boulanger-Bersez, Fanien, Grass, Jonnart, Lobel, Lorin, Siraf.

N'ont pas pris part au vote : MM. Basly, Deon, Dalbiez, Heynaut, Michin, Pierre Legrand, Trannin.

Absent par congé : M. Werquin.

La Chambre a adopté.

Chemin de fer du Nord. — *Courses de Lille.* — A l'occasion des courses de chevaux qui auront lieu à Lille le dimanche 28 juin, la Compagnie du chemin de fer du Nord mettra à la disposition du public :

1. Des billets individuels d'excursion valables pour une journée aux prix suivants : Prix d'aller et retour au départ des gares de la région du Nord, et de Lille, Roubaix et Tourcoing, prix du barème inséré au chapitre III du tarif spécial G, n° 18.

2. Des billets de famille comportant, sur les prix ci-dessus, les réductions suivantes : 50 0/0 pour une famille de deux personnes, 15 0/0 pour une famille de trois personnes, 25 0/0 pour une famille de quatre personnes, 35 0/0 pour une famille de cinq personnes.

Ces billets ne seront valables : à Paris, que dans les bureaux de la gare du Nord, le matin du dimanche 28 ; au retour, que dans le dernier train consécutif de la soirée du dimanche 28, sauf pour les abonnements à deux jours, lesquels seront délivrés de jeudi à Lille avant huit heures du soir et qui pourraient ne prendre que le premier train du lendemain.

Les billets mentionnés ci-dessus ne donnent droit qu'au transport des voyageurs à la main et d'un volume assez réduit pour ne pas encombrer les compartiments de voyageurs.

Chemin de fer d'Anvin. — M. le Ministre des travaux publics vient d'approuver la proposition de la Compagnie du Nord, du Pas-de-Calais et de Picardie, ayant pour objet d'établir un point d'arrêt, sous le nom de « Tir des Lagrange » à la bifurcation des lignes de Somain à Anzin et Lagrange, sur la ligne de Somain à Anzin et à Péruwelz.

Anciens militaires. — Un mouvement général se produit dans toute la France en faveur des Anciens militaires ayant plus de 25 ans de service, de nombreuses campagnes et blessures.

Ce qui s'est fait en 1885 se renouvelle aujourd'hui, avec plus d'ensemble. Tous les comités présentent leurs pétitions pour être soumises à leurs députés, afin d'obtenir une pension proportionnelle à celle accordée aux militaires d'aujourd'hui ayant 15 ans de service.

Chronique locale

ROUBAIX

La Fête nationale du 14 juillet. — La lettre suivante a été adressée à toutes les sociétés musicales de la ville :

Monsieur le président,

Le programme de la Fête nationale prévoit un concert-festival auquel peuvent participer toutes les sociétés d'harmonie ayant leur siège à Roubaix ou ailleurs.

Le concert commencera le 14 juillet prochain à six heures du soir sur des kiosques élevés à la Grand Place et au boulevard Gambetta.

Chaque société sera tenue d'exécuter deux morceaux de l'**exclusion des** pas redoublés.

Les primes **suivantes** sont tirées au sort entre les sociétés qui auront prêté leur concours pour cette fête musicale.

1re prime,	250 francs.	
2e »	200	»
3e »	150	»
4e »	75	»
5e »	50	»
6e »	25	»

Dans le cas où votre société serait désireuse de participer à ce concert, vous n'eurez qu'à remplir la feuille d'adhésion ci-jointe qui devra me parvenir pour le 10 juillet au plus tard.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Maire.

Le concours de chant aura lieu comme les années précédentes, dans la salle Dominique Rousseau, rue de l'Alouette.

Division unique. — Romances. — 1er prix, une médaille aux armes de la ville et 15 fr. ; 2e prix, une médaille et 10 fr.

Chansonnettes. — 1er prix, une médaille et 12 fr. ; 2e, une médaille et 8 fr.

Première division. — Romances. — 1er prix, une médaille et 12 fr. ; 2e prix, une médaille et 8 fr.

Chansonnettes. — 1er prix, une médaille et 10 francs ; 2e prix, une médaille et 6 francs.

Deuxième div sion. — Romances. — 1er prix, une médaille et 10 francs ; 2e prix, une médaille et 6 francs.

Chansonnettes. — 1er prix, une médaille et 8 francs ; 2e prix, une médaille et 6 francs.

Le jury sera composé de MM. Richard de Bœve, Liégeois, Laureyns, Grumiaux et Michaus.

Le piano sera tenu par M. Vandenberghe.

Une noyée, qual de Brest. — Jeudi soir, vers neuf heures et demie, l'éclusier Séraphin Vampoule a retiré du canal, qual de Brest, à quelques mètres de l'église du Calvaire, le cadavre d'une fille d'environ vingt ans, qui paraît avoir séjourné environ vingt-quatre heures dans l'eau.

Voici son signalement : cheveux châtains boucles d'oreilles doublé or, vêtue d'une robe noire, corset gris, bas noirs et chaussée de bottines à lacets avec tours vernis ; dans l'une de ses poches on a trouvé une boîte de tabac à priser et un mouchoir de poche blanc.

Le cadavre a été transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu.

Hier matin M. Largillière, médecin légiste, a examiné le cadavre de la jeune fille et n'a relevé aucune trace de violence.

Elle a été reconnue dans l'après-midi par son père, libraire, rue Decrême, 18. Elle se nomme Hortense Boucly, âgée de 16 ans et demi.

La jeune fille était disparue du domicile paternel depuis lundi, on ne sait à quoi attribuer cette mort, jamais les parents n'avaient eu à se plaindre de sa conduite, et le jour où est partie lundi elle a déclaré qu'elle allait se promener.

Le Riez du Trichon. — Pendant quinze jours, du 26 juin au 12 juillet prochain, les pièces ci-dessous seront déposées au public pour le Riez du Trichon, resteront déposées au secrétariat de la Mairie de Roubaix, avec un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées.

Rectification. — Nous avons relaté hier, sous le titre « Un Duel au Parapluie », une scène qui s'est produite rue de l'Industrie entre Mme Romaine Mayeux et M. Courouble.

Les faits racontés sont dénaturés, il paraît, qu'au contraire Mme Mayeux a été grossièrement injuriée et battue par M. Courouble ; celui-ci est donc l'inculpé et Mme Mayeux la plaignante.

Dont acte.

Voleuse audacieuse. — Nous avons relaté il y a quelques jours les circonstances d'un vol d'un mandat de 18 francs commis par une servante nommée Marie Vercouter, étant au service de M. Hiller-Deleruc, rue Blanchemaille, elle a été condamnée pour ce fait à six mois de prison.

A la suite de cette affaire une demoiselle Hélène Verlinden, demeurant chez une dame Hayart, rue Saint-Georges, déclara à M. Horber, commissaire de police du 1er arrondissement, que Marie Vercouter était venue plusieurs fois chez Mme Hayart et que chaque fois elle en profitait pour dérober des dessous ses jupons et le remettait à la patronne.

M. Horber flairant un vol important opéra aussitôt une perquisition chez Mme Hayart, hier après-midi, et découvrit dans une caisse en bois huit coupons d'étoffes pour robes, tous de première qualité et représentant une valeur de 125 francs.

M. Hillier reconnut parfaitement as marchandise.

Quelques heures auparavant il avait eu la visite d'une cousine de Mme Lecomte, rue de l'Avocat, qui venait pour essayer une robe à Marie Vercouter. M. Hill er s'informa de la provenance de l'étoffe, et quelle ne fut pas sa surprise de reconnaître sa marchandise ; il y avait huit mètres de mérinos à 4 fr. et une superbe garn tura de soie. Ces différentes découvertes aggravent le cas de Marie Vercouter qui repassera devant les tribunaux.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Samedi 27 juin, départ à 6 h. 1/2 du soir : Inscription des pigeons pour le concours de Chaumont, organisé à la société le « Petit Pigeon Hera », établie rue de la Fontaine, à l'angle des rues Richard-Lenoir et Chapelle-Carette.

Mise par pigeon 1 fr. Concours unique à 0,25 c. Poule à 0,50 c. 1 prix par 50 inscriptions.

Poules facultatives 1, 2, 3 et 5 fr.

Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc double et soudée (J. Rosior).

Constatation obligatoire par l'appareil automatique (système Vanier). Les pigeons seront mis à la mer à 10 mètres. Bénéfice de parcours. Compte proportionnel des avances ou retards.

Le quart d'heure de Rabelais. — Marie Thys est âgée de 47 ans ; on ne lui connaît pas de domicile fixe.

Se trouvant sans un sou, et n'ayant pas mangé depuis la veille au soir, jeudi matin, vers dix heures et demie, elle entra à l'estaminet tenu par M. H. Tordeur, rue Neuve, et demanda deux petits pains avec quelques sous de jambon, et une chope.

A onze heures, elle avait consommé pour deux sous : elle déclara à Mme Tordeuxaux qu'elle n'avait pas pour le moment, de quoi payer, mais qu'elle retournerait un autre jour pour régler.

La cabaretière prévint la police ; un agent arrêta Marie Thys et la conduisit au dépôt de sûreté.

Partie de chiens ratiers. — Une partie de chiens ratiers aura lieu le dimanche 28 juin chez M. Mesplomb, au Trichon, entre les chiens *Bill* à M. Thery et *Mouche* à M. Demacher, deux chiens de poids catégorie. Chaque chien aura dix rats à détraire.

L'enjeu est de quarante francs ; de nombreux paris sont engagés.

On commencera à cinq heures précises.

Convocation. La commission de la chambre syndicale ouvrière de l'industrie textile de Roubaix et environs prévient les membres que le bureau de la chambre est transféré depuis le 1er février, rue M. Delobel, 120, rue de l'Ommeleé, à l'« Anguille d'or. »

Les ouvriers qui voudraient adhérer à cette association, sont priés de se faire inscrire audit local ; les instructions leur seront données immédiatement.

A cause de la durée du Jean Ghislain, l'ensemble n'aura pas lieu dimanche prochain ; elle aura lieu le 5 juillet.

***

Le choral Nadaud propose d'offrir prochainement à ses membres honoraires une audition musicale avec le concours de la section mixte.

A cet effet une audition générale des chœurs qui y seront chantés aura lieu mardi prochain à neuf heures précises, au local de la société rue Pauvrée, 32.

Chambre syndicale des ouvriers carrossiers. — Réunion générale le dimanche 28 juin 1891, à 3 heures précises de l'après-midi, au local du syndicat, chez M. Henri Ramsdam, Estaminet de l'Espérance, rue d'Alma, 241.

Les ouvriers carrossiers ouvriers qui font partie du syndicat prient les ouvriers de leur corporation d'assister à cette réunion à laquelle ils ont été invités par lettre.

La Muse Française. — Les adhérents à la Muse Française sont priés de se rendre au local de la société ancienne, estaminet Cocquin, rue de l'Alouette, 50, le dimanche 28 courant, à trois heures de l'après-midi. — Détails sur le but de la société. — Formation du règlement. — Inscription des sociétaires. — Questions diverses.

Menus faits. — Jeudi matin vers huit heures et demie, Jacques Steerovegen, âgé de 45 ans, ouvrier, demeurant à Wattrelos, entrant au li sage mécanique de MM. Cauchois et Le Chevalier, rue Gambetta, y rencontra M. Vienne, chef ancelleur et sans que celui-ci ne lui ait adressé la parole, l'injuria et le frappa ; il fit de même au fils de M. Vienne.

Steerovegen a été arrêté.

TOURCOING

Outrage, rebellion aux agents, ivresse et vol de chien. — Le nommé Henri César C..., 29 ans, portefaix, a été mis en état d'arrestation pour ivresse, outrage et rébellion aux agents.

Cet individu est en outre inculpé de vol d'un chien d'une valeur de 60 fr., commis de complicité avec Mme Leur R..., qui est en cherché, au préjudice de M. D..., marchand, rue de Lille.

Expulsés. — La gendarmerie de Tourcoing a dirigé hier après-midi, sur la frontière, un couple de site expulsés, venant de Compiègne, Paris et Douai.

Il est trouvait aussi une fille du nom d'Angèle Leclercq, 19 ans, expulsée par arrêté spécial ministériel. Cette dernière a été remise à d'autres moyens d'existence que la prostitution.

En revenant les gendarmes aperçurent la gaillarde qui déjà s'apprêtait à revenir en France. Ils la préviennent que s'ils la rencontraient elle serait arrêtée.

— Et que voulez-vous que je fasse ici ? répondit-elle, je ne connais personne dans ce pays, et je vais retourner à Roubaix ; j'espère bien que vous n'allez pas rester là tout le temps ! Et aussitôt que vous serez partis je vais me mettre en route.

Un lézard du cap. — Hier, on a trouvé à la gare de Tourcoing, sur un wagon chargé de balles de laines, venant du Cap de Bonne-Espérance, un lézard de ce pays.

Ce reptile paraît en bon état de vie et on n'en est raison qu'en le plongeant dans un bocal rempli d'esprit de vin.

Vol de comptoir. — Depuis quelque temps Mme L..., marchande, rue de Wailly, avait été victime de différents vols. Hier, vers une heure de l'après-midi, elle rentrait à sa succursale tinter, et accourut à son magasin. Elle arriva tout juste pour voir un individu prendre la porte en emportant la sébile qui se trouvait au tiroir du comptoir. Il la tenait renversée dans le creux de sa main et en passant la porte il heurta du coude et laissa tomber quelques sous. Mme L..., cria au voleur ! Les voisins sortirent et l'un d'eux s'empara du voleur mais ne sût pas le maintenir.

Une autre personne, M. Poissonnier, cabaretier au Violon d'Or, se mit à son tour à la poursuite de l'individu jusqu'à dans la rue Sainte-Germaine, mais ne put l'atteindre. Le montant du vol est de 3 à 4 fr.

Mort subite. — Hier, vers 3 heures 1/4, après midi, M. Gustave Debrabant, receveur central d'octroi à la gare, est tombé mort subitement au moment où il faisait sa visite.

M. Debrabant ne s'était plaint d'aucun malaise ni avant, ni après son dîner. Quand les préposés qui se trouvaient dans le bureau le virent se renverser sur sa chaise et pencher la tête, ils se précipitèrent vers lui, mais déjà il ne donnait plus signe de vie, et M. le docteur Causau, mandé en toute hâte, ne put que constater le décès qu'il attribua à une embolie.

Le défunt était âgé de 54 ans, et devait prendre sa retraite dans peu d'années.

Son épouse était partie depuis 8 jours pour voir son fils, en garnison à Evreux ; elle a dû rentrer hier soir. Le coup aura été rude pour la pauvre femme.

Le corps a été transporté au domicile du défunt, rue de Calais, sur un brancard porté par deux commissionnaires et deux hommes d'équipe de la gare.

Accident de machine. — Hier, vers midi, une avarie s'est produite à la machine, qui actionne le peignage à la filature Place Thiers. La réparation demandera une huitaine de jours pendant lesquels les nombreux ouvriers de l'établissement vont subir un chômage forcé.

Deux arrestations au boulevard. — Hier soir, les sœurs de la brigade de nuit du boulevard Fortuné Lefebvre étaient prévenues pour prendre leur travail, ignorant l'arrêté pris par l'accident de machine relaté ci-dessus, quand elles furent abordées par deux individus qui se mirent à chahuter entre mesure.

Les agents étant intervenus, deux des individus, qui n'étaient pas précisément à jeun, les rejoignirent très mal. Ils ont été conduits au dépôt à la disposition de M. le commissaire de police du 1er arrondissement. Les deux individus sont de Roubaix.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 21 et 22 juin 1891

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	135	déposants	dont 23	remb.	35,523 »
Blan-Seuil.	2	»	»	»	125 »
Croix-Rouge	4	»	»	»	604 »
Halluin.	9	»	4	»	10781 »
Linselles	19	»	2	»	14347 »
Roncq.	10	»	2	»	14,114 »
Bondues	»	»	»	»	»
Bouchaute.	2	»	»	»	750 »
Neuville.	6	»	4	»	3 110 »
Mouveaux.	3	»	»	»	1.874 »
Totaux.	191		46		71.089 »
Tourcoing.	72	remb.	dont 26	soldés	22,951 81
Blanc-Seuil.	1	»	1	»	527 76
Croix-Rouge.	1	»	»	»	»
Halluin.	8	»	0	»	16,041 35
Linselles.	4	»	1	»	4,069 81
Roncq.	3	»	»	»	1,905 »
Bondues.	»	»	»	»	»
Bouchaute.	3	»	1	»	1,490 »
Neuville.	3	»	1	»	2,372 87
Mouveaux.	1	»	»	»